

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2024_118_BC_14
*Attribution d'une subvention à
l'Office Central de la Coopération à
l'École (OCCE) pour financer les
écoles lauréates de l'appel à projets
Lékol'O « Réduisons nos déchets
organiques » 2024-2025*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Philippe LUCAS - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
1 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/10/2024

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Olivier HOARAU - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE procuration à Mme Mélissa COUSIN

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

AFFAIRE N°2024 118 BC 14 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE (OCCE) POUR FINANCER LES ÉCOLES LAURÉATES DE L'APPEL À PROJETS LÉKOL'O « RÉDUISONS NOS DÉCHETS ORGANIQUES » 2024-2025

Le Président de séance expose :

Contexte

La réduction des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux) est l'axe prioritaire d'intervention de l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest dans le cadre de sa politique de prévention des déchets et de la mise en œuvre de la stratégie déchet 2024-2030. Depuis 2018, un appel à projets est régulièrement lancé à destination des établissements scolaires du primaire orienté sur cet axe pour inciter les écoles à mettre en place des actions concrètes de réduction des biodéchets et d'embellissement des cours (ex : plantation avec les biodéchets transformés en engrais).

L'objectif pour le Territoire de l'Ouest est triple :

- S'assurer que la thématique soit traitée par plus d'un quart des scolaires ;
- Favoriser l'émergence de réalisations concrètes et pérennes au sein des établissements ;
- Valoriser l'appel à projets auprès des parents et du grand public au travers d'un blog interactif que doivent alimenter les classes et établissements.

Bilan de l'année 2023-2024

78 projets ont été déposés et concernaient 12 272 élèves.

L'évaluation par les enseignants est de 8,4/10.

Environ 30 000kg de biodéchets ont été évités : allant de 10kg à 5000kg par établissement.

Les principaux freins à des projets plus conséquents sont :

- l'investissement du personnel communal sur certains établissements ;
- le planning de l'appel à projets (démarré un peu tard : confirmation du Bureau Communautaire en octobre et bilan à rendre fin juin).

Certains établissements aimeraient que la thématique soit élargie à d'autres types de déchets.

Résultats des candidatures 2024-2025

81 projets ont été déposés pour 13 240 élèves concernés.

Près d'un tiers des projets (30%) concernent de nouveaux établissements et de nouveaux élèves (24%).

Rem : *Le détail des inscriptions par commune est fourni en annexe*

Convention de financement et frais de gestion

Si le suivi pédagogique des projets est assuré par les référents éducation à l'environnement et au développement durable de l'Éducation Nationale tout du long de l'année scolaire, le suivi administratif et financier est assuré par l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) auquel les établissements sont adhérents.

Le passage par l'OCCE permet une meilleure gestion administrative (avoir une seule convention de financement à réaliser au lieu de plusieurs dizaines).

L'Office a pour mission de suivre l'état des dépenses de chaque projet, de résoudre les différends financiers avec les établissements scolaires si nécessaire, d'éditer les chèques de paiement auprès des différents

fournisseurs, de centraliser l'ensemble des factures pour les fournir à l'intercommunalité et produire le bilan financier demandé.

L'OCCE a émis le souhait de revoir à la hausse le ratio de frais de gestion actuel. Pour cela, l'association précise que :

- *Les attentes en matière de bilans ont évolué. Par le passé, le bilan consistait simplement dans la compilation des factures papier accompagnées d'un bilan global synthétique. Depuis 2019, il leur ait demandé d'avoir des tableaux de dépenses et des bilans plus détaillés (ce qui implique beaucoup plus de saisies et de temps passé) ;*
- *La dématérialisation nécessite de scanner et/ou de compiler de nombreuses factures reçues en un seul fichier pdf par école pour en faciliter le contrôle ;*
- *La banque n'assure plus les virements financiers pour chaque établissement. Ils doivent donc être faits individuellement par l'OCCE ;*
- *Le nombre de projets a considérablement augmenté passant de 46 en 2013 à 77 en 2023 et avec eux les échanges et relances auprès des différents établissements ;*
- *Dans le cadre de leurs conventions avec d'autres organismes, les frais de gestion sont de 5 à 6%.*

Pour les raisons évoquées précédemment, l'OCCE a émis le souhait de revoir le ratio des frais de gestion à 5% au lieu de 2%.

Pour cette année 2024-2025, 5% de frais de gestion en sus de la subvention octroyée aux établissements scolaires représenterait 5296 € pour un budget dédié aux projets de 105 920€. Le montant total de la subvention versée à l'OCCE pour mener l'ensemble des projets d'école serait de 111 216 €.

Communes concernées par l'action :

| La Possession | Le Port | Saint-Paul | Trois-Bassins | Saint-Leu |
|----------------------|----------------|-------------------|----------------------|------------------|
| X | X | X | X | X |

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/09/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 13/09/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- ATTRIBUER une subvention de 111 216€ à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) pour financer les écoles lauréates de l'appel à projets Lékol'O, dont 5 296€ sont alloués à la gestion administrative et financière des projets ;

- AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;

- DIRE que les crédits sont prévus au budget 2024 de l'établissement aux chapitres et nature correspondant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président